



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

ARRÊTE N°

/ MLA / DPAM du

00082

07 JAN. 2019

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)** tenue à Vaitape (Bora-Bora) le 6 décembre 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;

Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;

Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;

Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MLA	1
DPAM	1
Moana Formation	1
Int. s/c DPAM	25
JOPF	1

Vu la décision n° 12122/MLA/DPAM 20 novembre 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du module 3 « contrôle de l'exploitation du navire » du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Vaitape (Bora-Bora) du 4 au 7 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 13582/MLA/DPAM du 18 décembre 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), prévue à Vaitape (Bora-Bora) le 6 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal n° 07-2018/CPL du 28 décembre 2018 de la commission d'examen pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) réunie le vendredi 28 décembre 2018.

ARRÊTE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le 28 décembre 2018 pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) – session d'examen n° 07-2018/CPL tenue au centre d'examen de Vaitape (Bora-Bora) le 6 décembre 2018.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 3 « contrôle de l'exploitation du navire »**, tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 25
Candidats présents : 15
Candidats absents : 10
Candidats admis : 15
Candidat ajourné : 0

NOM	PRENOMS
CHARLES	Sylie, Noëlle
EBB	Emmanuel, Matahi
ELLACOTT	John, Maraehau
HAUMANI-TEHEIURA	Albert, Teheirama
MAI	Mahei, Lewis
MANA	Rahia, Marden
MATAOA	Hereiti
PERE	Anapa, Adams
SIU	Alain, Christian
TEPEVA	Léopold
TETUANUI	Teraatea, Ruben
TINORUA	Olivier, Teraitahi
VAETUA	Vavau, Pascal
VAIHO	Matoarii, Dimitri
VANE	Yann

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 JAN. 2019

Pour le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la directrice des affaires
maritimes polynésiennes


Catherine ROCHETEAU

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
par Délégation



T. FENUAITI